



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes Séance du lundi 25 mai 2020
--

N° 6 – D. 25.05.2020

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq mai à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

3.6. Prix de thèse 2020

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, SCOLAN Virginie, PERSICO Simon, MERLE Elsa, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, RACHIDI Walid, PAVIOL Sophie, GUINET Éric, RIFFARD Coline, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, BORRAS Isabelle, GIUNTA Chloé, COURTOIS Nathanaël, DAVAI Camille, MANDROUX Thomas, BEAUFORT Cyprien, PARET Jérôme, CORVAISIER Bénédicte, PUGEAT Véronique, SAMSON Yves, GROS Patrick, FEIGE Jean-Jacques, DAUGUET Pascale.

Membres représentés : LE ROY Anne (donne procuration à GUINET Éric), HERENGER-POUCHELLE Mélina (donne procuration à MERMILLOD Martial), OUDART Martin (donne procuration à COURTOIS Nathanaël), NEUDER Yannick (donne procuration à LAKHNECH Yassine), VERNAY Pascale (donne procuration à BERRUT Catherine).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Vu le passage en commission permanente du 14 mai 2020,

Considérant que le prix de thèse 2020 de l'Université Grenoble Alpes récompensera huit docteurs inscrits dans l'une des 13 écoles doctorales et ayant soutenu leur doctorat durant l'année civile 2019 ;

Considérant que l'objectif est de distinguer des docteurs dont le travail de thèse est jugé d'une qualité exceptionnelle selon les critères d'excellence propres à chaque champ disciplinaire représenté dans les Ecoles Doctorales du site. Le huitième prix de thèse « Innovation » récompensera un travail de thèse exceptionnel impliquant en plus une démarche ou un projet de valorisation et de transfert ;

Considérant qu'un prix de 1500 € sera attribué à chacun des 8 docteurs récompensés ;

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le principe d'attribution de 8 prix de thèse d'une valeur de 1500 € chacun.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	33
Membres représentés	5
Nombre de votants	38
Voix favorables	37
Voix défavorable	0
Abstention	1

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le principe d'attribution de 8 prix de thèse d'une valeur de 1500 € chacun.

Publié le : 05/06/2020

Transmis au Rectorat le : 05/06/2020

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 25 mai 2020

Pour le Président et par délégation

Fanny Blanchi
La directrice générale des services adjointe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.